

AFFAIRE N° 20 - CONSTRUCTION DE 87 LTS AU CHAUDRON

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que, suite aux dégâts cycloniques, la Commune de Saint-Denis a mis sur pied un programme de construction de 87 LTS au Chaudron, destinés à reloger les sinistrés.

Vu l'urgence de l'affaire, l'équipe "Vienne - Bourbon-Bois" a été sollicitée et un marché négocié pour la construction de 57 LTS a été passé avec l'entreprise Bourbon Bois.

De même, la conduite d'opération des 87 logements a été confiée à la SIDR ainsi que la maîtrise d'oeuvre pour les VRD correspondants.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le programme établi,
- d'approuver la passation du marché avec l'équipe Vienne-Bourbon Bois,
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres pour les 30 logements à venir, ainsi que pour les VRD correspondants au 87 LTS et en cas de résultat infructueux à traiter avec l'entreprise présentant la proposition la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Je vous précise que 57 logements ont été faits très rapidement pour reloger ces sinistrés et sont sur le point d'être livrés. Il est prévu 30 autres logements pour lesquels l'on doit passer un marché avec l'Entreprise Vienne-Bourbon-Bois qui a commencé l'opération.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question

aux voix.
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*

*le 4 juin 1980
le Secrétaire Général,
M. L. Lagarde,
certifié par
et, le chef de Bureau,
M. Lacoste*